



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-16A

L'an deux mille dix-sept, à 10h

Le 1^{er} juillet, à Boulzicourt (08)

Date de convocation	6 juin 2017
Nombre de délégués :	
● Titulaires	38 Titulaires
● Suppléants	38 Suppléants
● Présents	20 Présents
● Votes par procuration	2 Votes par procuration

Étaient présents :

Mme Morgane PITEL

M. Jack COLLINET

Mme. Danielle COMBE

M. Daniel COURTAUX

Mme Maryse DESPAS

M. Patrick FOSTIER

Mme Mireille GAZIN

M. Pascal GILLAUX (Pv de Bernard Dekens)

Mme Pascale GAILLOT

Mme Dominique HUMBERT (Pv de M Raoul)

M. Robert PASCOLO

M. Bernard PIERQUIN

M. Jean-Pierre RENVOY

Mme Noëlle DEVIE

M. Eric GILLARDIN

M. Guy JOSEPH

M. Pascal MAUROY

Mme Christine NOIRET-RICHET

M. Michel NORMAND

M. Edouard JACQUE

Objet de la délibération :

Avenant au Papi Meuse - découverte de la Chiers à Longwy

Résultat du vote
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-16A

Objet de la délibération :

Avenant au Papi Meuse - découverte de la Chiers à Longwy

Le projet de « Réfection et découverte de l'ouvrage hydraulique souterrain de la Chiers sur la commune de Longwy », sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Longwy a été inscrit au PAPI 2 Meuse 2015-2020. Il fait l'objet de la fiche (F7-3).

Une adaptation de ce projet a été demandé par la Ville de Longwy. Cette modification se fait dans l'esprit du projet initial. Ainsi, le projet adapté respectera le principe de non-aggravation des inondations, de protection des personnes et des biens ainsi que l'amélioration des milieux aquatiques.

Afin de pouvoir financer la phase de travaux d'urgence par le FPRNM (ou Fonds Barnier), un avenant au PAPI Meuse doit être déposé auprès des services de la DREAL pour une instruction par la DGPR. C'est en sa qualité de porteur du PAPI Meuse que l'EPAMA présente et porte cet avenant.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le comité syndical :

- Valide l'avenant au PAPI concernant le projet de Longwy annexé à la présente délibération et autorise Madame la Présidente à le signer
- Autorise la Présidente à déposer les dossiers afférents à cet avenant au PAPI et à signer toutes les pièces du dossier

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 16/08/2017 à 21:26:25
Référence : 287e47b938b0fa6ec1b2838ede044ea972840765